

Réunion du conseil d'administration du SCF en visioconférence, Mercredi 2 novembre 2022 à 19h

Membres du CA présents : Edouard Barrat, Patrice Cadot, Jean-François Capoulade, Patrick Demaret, Jean-Yves Gresser, François Lagarde, Pierre Meindre, Thierry Mercier, Christian Garnier,

Excusés : Isabelle Boccon-Gibod (pouvoir donné à Patrick Demaret), Philippe Nicolet (pouvoir donné à Patrick Demaret), Pierre Saint Ellier (pouvoir donné à Thierry Mercier), Agostino Vaz-Nunes, Michel Mikloweit.

Au total, 12 membres du CA présents ou représentés

Conseil des sages présents : Olivier Cahen, Daniel Delage, Antoine Jacquemoud, Gérard Cardon

Excusés : Pierre Parreaux,

1. Approbation du CR du CA du 18 mai 2022

En l'absence de remarques, le CR de ce CA est approuvé.

2. Convention de mise à disposition de locaux par la MPP

Formalisation de la mise à disposition au SCF de locaux par la Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie (MPP). Suppression du « a priori » après Viollet le Duc.

Vote sur la convention en pièce jointe pour que le président du SCF la signe avec Gilles Désiré dit Gosset, directeur de la MPP.

Accord à l'unanimité

3. Comité de rédaction de la Lettre mensuelle du SCF

Plus qu'un comité de rédaction au sens de la presse, Pierre Meindre et Alain Talma rédigent une charte du rédacteur pour l'élaboration régulière de la lettre du SCF. Cette charte sera approuvée par le bureau et publiée dans la lettre.

Décision approuvée à l'unanimité.

4. Remboursement des frais engagés par les bénévoles

Pour les manifestations importantes au nom du club, il faut une décision du CA. Quand il s'agit d'une action ponctuelle ou régulière, une décision du bureau suffit pour des montants inférieurs à 500 €.

Décision approuvée à l'unanimité.

5. Rencontres du Club Niepce Lumière (CNL)

Le CA vote la participation du SCF aux rencontres du Club Niepce Lumière

Favorable à l'unanimité

6. Évènement de Bordeaux

Les Premières rencontres internationales de la photographie stéréoscopique auront lieu à Bordeaux les 11, 12 et 13 mai 2023, en plein milieu d'une vaste exposition à la Bibliothèque Mériadeck du 4 mai au 22 juin. L'évènement est organisé par le Stéréopôle, partenaire du CLEM (comité de liaison de l'entre-deux –mers) et comportera plusieurs parties (expositions, conférences, rencontres, formations.) réparties sur plusieurs sites).

Le SCF est déjà impliqué dans l'évènement : Jean-Yves Gresser est le représentant du SCF auprès du Stéréopôle et le groupe régional Nouvelle Aquitaine prépare des animations lors de l'événement (formation de lycéens...).

Le CA donne un accord de principe, sachant qu'il y a des questions techniques à régler.

7. Relations SCF/LOREM

*Vote sur une première question : le SCF doit-il verser 2000€ au Lorem pour solde de tout compte ?
4 voix pour, 7 voix contre, 1 abstention*

Si la réponse est non, vote sur une deuxième question : le SCF doit-il verser 1000€ au Lorem pour solde de tout compte ?

12 voix pour

8. Statut de membre de droit au CA d'Agostino Vaz-Nunes

Agostino Vaz-Nunes était membre de droit du conseil d'administration du SCF du fait de la convention d'hébergement du SCF par le Lorem. Comme cette convention est terminée, il n'y a plus de raison pour qu'il soit membre de droit. D'après les statuts, les membres de droit sont nommés et révoqués par le CA, il faut donc un vote du CA. Bien entendu, comme tout membre du SCF remplissant les conditions, il peut se présenter et se faire élire s'il souhaite participer au conseil d'administration.

Vote sur la décision de révocation d'Agostino Vas-Nunez en tant que membre de droit.

12 voix pour la révocation en tant que membre de droit du CA

Sur le sujet des membres de droit, plusieurs administrateurs font remarquer que François Lagarde, notre webmestre devrait être membre de droit du CA compte tenu de l'importance de sa fonction. Décision à soumettre au vote lors du prochain CA.

9. Matériel de projection du club : information

Le club dispose de deux projecteurs 3D « Optoma » que Thierry déclare « caractériels » et Pierre « source d'ennuis ». Ils passent en pseudo (inversion du relief) de façon intempestive et imprévisible. Nous l'avons subi lors de nos séances de projections, en public à Gaillac et lors de la séance d'essai le 27 septembre à La MPP, au point que pour la séance du 28 septembre, Pierre a dû utiliser le projecteur de la MPP qui a donné toute satisfaction. Il s'agit apparemment d'un défaut de ce modèle. En pratique, le club n'a pas de matériel fiable de projection, à part les deux gros projecteurs en dépôt chez Édouard à Gaillac, destinés à des projections polarisées sur écran spécial non dépolarisant (métallique). Thierry va contacter de nouveau Optoma pour tenter de résoudre ce problème. Sans amélioration, nous devrons envisager d'acheter un nouveau matériel.

10. Envoi des vœux du SCF pour 2023

Contacter Jean-Yves pour les différents éléments

11. Questions diverses

Lors du prochain CA un point concerne les questions de droits d'auteurs sur les musiques utilisées à l'occasion des projections. C'est Jean-François Capoulade qui se renseignera auprès le SACEM